

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

POUR LES MEUBLÉS CLASSÉS ET LES CHAMBRES D'HÔTES

SAISON 2025



Période du 1er janvier au 30 septembre 2025

Nom : Tél : Adresse :

	Date du séjour du	au	Nombre de Nuits	Nombre de Pers de plus de 18 ans	Tarif applicable * à votre hébergement	Montant taxe de séjour	Nbre Pers exonérées	Si la taxe de séjour a été perçue par un site de réservation , précisez lequel, (airbnb, abritel, booking, etc..)
Exemple	1/1/25	8/1/25	7	2	0,77 €	10,78 €	0	airbnb
Séjour 1			X					
Séjour 2			X					
Séjour 3			X					
Séjour 4			X					
Séjour 5			X					
Séjour 6			X					
Séjour 7			X					
Séjour 8			X					
Séjour 9			X					
Séjour 10			X					
TOTAL :								

€

* Tarif applicable à votre catégorie d'hébergement taxe additionnelle incluse

R	vous devez appliquer le tarif ci-dessous
A	Une chambre d'hôte 0,77 €
P	Un meublé 1 étoile 0,77 €
P	Un meublé 2 étoiles 0,99 €
E	Un meublé 3 étoiles 1,21 €
L	Un meublé 4 étoiles 1,32 €
	Un meublé 5 étoiles 1,43 €

Fait à : Signature :

Chèque bancaire à l'ordre du : REGISSEUR TAXE DE SEJOUR

Adressé à : Communauté Alès Agglomération
Bâtiment ATOME Service taxe de séjour
2 rue Michelet BP 60249
30105 ALES Cedex

Tel : 04 66 54 26 72

DATE LIMITE DE REGLEMENT : LE 15 octobre 2025